

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq septembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Dominique ADENOT à Marion CANALES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Madame Catherine PINET-TALLON, Monsieur Samir EL BAKKALI, Madame Sylviane TARDIEU, Madame Fatima BISMIR, Monsieur Nicolas BONNET et Monsieur Rémi CHABRILLAT arrivent avant le vote de la question n°1.

Madame Cécile AUDET quitte la séance pendant la présentation du diaporama relatif à la question n° 5 (pouvoir donné à Monsieur Grégory BERNARD).

Madame Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote du vœu a (pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT).

Rapport N° 36
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS
TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent, en raison d'une action spécifique, bénéficier d'une subvention.

Il est rappelé que la ligne budgétaire 2020 pour l'ensemble des subventions exceptionnelles allouées à des associations à caractère santé et social est de 10 800 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention exceptionnelle aux demandes de subventions afférentes, sollicitées par des associations travaillant dans le domaine social, au titre de l'année 2020.

UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPEES PSYCHIQUES - DELEGATION DU PUY-DE-DOME

L'association dite Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques a pour but de regrouper sur le plan national les familles de malades psychiques dans un but d'entraide, de formation et de défense commune de leurs intérêts.

L'association souhaite organiser une conférence grand public autour de la thématique du handicap psychique «Les apports de la remédiation cognitive et la réhabilitation psychosociale», fin de l'année 2020 à Clermont-Ferrand.

Cette conférence a une triple approche : apports théoriques, approche locale et parole de personnes concernées.

Le budget prévisionnel de cette action est de 1 500 euros.

Au regard du coût du projet, l'association demande une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2019, une subvention exceptionnelle de 1 000 euros pour l'action conférence grand public 2019.

Il est proposé 1 000 euros pour cette action de l'Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques - Délégation du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2020.

JONATHAN PIERRES VIVANTES ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DU PUY-DE-DOME

L'association dite Jonathan Pierres Vivantes Association Départementale du Puy-de-Dôme a pour but l'entraide bénévole morale, spirituelle pour ceux qui le désirent, et la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux des familles dont un ou plusieurs enfants sont décédés, conformément aux orientations définies par l'Association Nationale «Jonathan Pierres

Vivantes» dont le siège social est à Paris. Cette entraide peut aussi s'adresser aux frères et sœurs d'un enfant décédé.

L'association propose à ses adhérents, parents endeuillés d'un ou plusieurs enfants, un week-end de ressourcement les 2, 3 et 4 octobre 2020 à Orcines, basé sur des techniques de type «développement personnel». Ce week-end a pour but d'aider les parents en deuil d'un enfant à chercher un sens à ce qu'ils vivent, à garder un contact avec la vie de tous les jours, avec les autres, à explorer les potentialités qui peuvent accompagner la souffrance et la transformer en créativité, en amour et confiance en soi, vers les autres et vers la vie. L'animation sera assurée par deux psychothérapeutes de l'Institut Français de Psychosynthèse de Paris.

Le budget prévisionnel de cette action est de 2 630 euros.

Au regard du coût du projet, l'association demande une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2019, une subvention exceptionnelle de 250 euros pour l'action journée d'accueil, d'échanges et de soutien psychologique entre parents, frères et sœurs endeuillés 2019.

Il est proposé 400 euros pour cette action de Jonathan Pierres Vivantes Association Départementale du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2020.

ATELIER LOGEMENT SOLIDAIRE

L'association dite Atelier Logement Solidaire a pour but de promouvoir et de développer des projets d'innovation sociale qui s'inscrivent dans les champs suivants :

- la lutte contre le mal-logement ;
- l'inclusion des publics vulnérables ;
- l'accès aux droits.

En 2020, l'association souhaite conduire auprès de 120 personnes hébergées et accompagnées des actions collectives :

- des ateliers conte au sein de la Maison d'à Côté ;
- des ateliers cuisine du monde en lien avec LieU'topie ;
- des séances de sport adapté animées par des étudiants en STAPS ;
- des temps de sensibilisation à la maîtrise des énergies et la gestion des déchets ;
- des sorties en plein air en famille durant les périodes de vacances scolaires.

Ces actions collectives s'inscrivent en complément de l'accompagnement individuel.

S'adressant aux enfants et/ou adultes, ces temps collectifs ont plusieurs vocations :

- la création d'espace de convivialité et de socialisation permettant aux familles hébergées, aux professionnels, aux bénévoles et aux membres de l'association de faire connaissance,
- la mise en lumière des compétences et des centres d'intérêt de chacun,
- un support éducatif, notamment concernant la parentalité et la découverte de l'environnement local.

Le budget prévisionnel de cette action est de 10 691 euros.

Au regard du coût du projet, l'association demande une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 euros.

Il est à noter que cette association n'a jamais perçu de subvention.

Il est proposé 2 000 euros pour cette action de l'Atelier Logement Solidaire, au titre de l'année 2020.

RESTAURANTS DU CŒUR - RELAIS DU CŒUR DU PUY-DE-DÔME

L'association dite Restaurants du Cœur - Relais du Cœur du Puy-de-Dôme a pour but d'aider et d'apporter, sur le territoire du Puy-de-Dôme, une assistance bénévole aux personnes en difficulté, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion, notamment dans le domaine alimentaire par la distribution de denrées, et d'une manière générale par toute action d'insertion dans la vie sociale et l'activité économique.

Dans le cadre d'une action destinée à leurs bénéficiaires et leurs enfants, l'association Restaurants du Cœur - Relais du Cœur du Puy-de-Dôme organise une opération qui leur permet d'accéder à la culture, notamment via le cinéma.

Durant une année, ce sont environ 600 personnes dans tout le département, avec une forte présence sur Clermont-Ferrand, qui sont concernées.

Plusieurs responsables de salles de cinéma sont associés comme partenaires, en pratiquant une politique tarifaire préférentielle.

Le budget prévisionnel de cette action est de 6 830 euros.

Au regard du coût du projet, l'association demande une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2019, une subvention exceptionnelle de 600 euros pour cette action.

Il est proposé 600 euros pour cette action des Restaurants du Cœur - Relais du Cœur du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2020.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le - 9 OCT. 2020

Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe à la Politique Sociale
et à l'Inclusion des personnes âgées
et en situation de handicap,



Nicaise JOSEPH.